LE DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Grand étang de Saint-Estèphe

Ce site touristique avec accès et animations gratuits, adapté au sport de pleine nature est également classé Espace Naturel Sensible (E.N.S.) La caractéristique majeure du site est l'intégration d'équipements destinés non seulement à permettre l'accueil des personnes handicapées mais aussi à leur ouvrir l'accessibilité aux nombreuses activités proposées sur le site.

Douche recommandée

Notre sélection photo

https://www.dordogne.fr/que-faire-en-dordogne/les-incontournables/grand-etang-de-saint-estephe?

Labellisé « tourisme et handicap » et « handiplage »

L'étang de SAINT-ESTEPHE fait partie des plus grands et des plus beaux plans d'eau du département. Le site, composé d'un étang de 23ha, s'inscrit dans un espace rural de prairies, de boisements, d'étangs et de chaos granitiques. Classé au patrimoine des sites pittoresques, il fait partie d'une Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique (Z.N.I.E.F.F.).

Ce site de conception innovante, qui a peu d'équivalents en France, est labellisé « tourisme et handicap » et « handiplage ».

Il présente :

- un livret d'accueil en braille et boucle magnétique à l'accueil,
- 2 "Tiralos" pour le plaisir de la baignade
- un "audioplage" permettant la baignade aux aveugles et malvoyants,
- 2 fauteuils randonnée " Handiquatro " permettant de faire le tour de l'étang
- des appareils de fitness accessibles
- deux aires de jeux dont une accessible aux personnes à mobilité réduite
- un bac transporteur qui permet de faire la liaison globale du site
- Une mise à l'eau pour la pratique du canoë par les personnes handicapées moteur

Le site c'est aussi un terrain de camping et caravaning de 40 emplacements volontairement tournés vers la nature.

3 gîtes, un restaurant et une salle polyvalente (Voir le site internet de la SEMITOUR (https://www.semitour.com))

TOURISME & HANDICAP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Bon à savoir

Activités sur le site :

- pêche (réservoir de pêche à la mouche) selon règlementation en vigueur et arrêté départemental,
- terrain de tennis,
- randonnée

- randonnée,
- pique-nique,
- aires de jeux pour les enfants
- parcours d'orientation/de santé,
- observatoire nature,
- stations de fitness,
- terrain de beach volley
- bike park,
- terrain de pétanque,
- pas de tir à l'arc,
- terrain multisport

Accès au site gratuit

Baignade ouverte et surveillée en période estivale :

La baignade surveillée sera **ouverte du 27 juin au 31 août, de 11h à 19h**.

Concernant **la baignade de groupe**, il est nécessaire de s'inscrire via le lien ci-après https://formulaires.demarches.dordogne.fr/baignades/reservation-baignade-de-groupe/ (https://formulaires.demarches.dordogne.fr/baignades/reservation-baignade-de-groupe/)

Réglementation de la plage et de la baignade :

- La baignade dans des zones interdites ou considérées comme dangereuses par les autorités constitue une infraction injustifiable.
- Les responsables des groupes doivent respecter le règlement intérieur du site, les instructions figurant sur l'arrêté d'ouverture de la baignade et les consignes des sauveteurs aquatiques du site.
- Le responsable du groupe doit prévenir les surveillants de baignade de tout accident.
- L'existence d'un service de surveillance de la baignade ne décharge pas les responsables (animateurs et directeur) de l'encadrement et particulièrement de la surveillance du groupe lors de la baignade.
- Pour les enfants de plus de 6 ans : 40 enfants au maximum dans l'eau avec un animateur dans l'eau pour 8 enfants.
- Pour les enfants de moins de 6 ans : 20 enfants au maximum dans l'eau avec un animateur dans l'eau pour 5 enfants.

Commerces de restauration, restaurant et commerces saisonniers (Ouverture de mi-juin a mi-octobre)

https://www.dordogne.fr/que-faire-en-dordogne/les-incontournables/grand-etang-de-saint-estephe?